

# Procédure inscriptions ET réservations aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

Pour l'activité suivante : Accueils de loisirs: (Vacances scolaires et mercredi) l'inscription et la réservation des jours voulus se fait en 2 temps. **Il est impératif de faire les 2 étapes.**

1 Pour cela, vous devez vous connecter à votre espace citoyen:

[espace-citoyens.net](https://www.espace-citoyens.net)

<https://www.espace-citoyens.net> > espace-citoyens

Connectez vous à votre compte en entrant votre identifiant et votre mot de passe.

2

**MON ESPACE PERSO**

TEST

.....

J'ai oublié mon mot de passe.

**JE N'AI PAS D'ESPACE**

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

**BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE CITOYENS**

Nous sommes heureux de vous retrouver sur ce portail destiné à faciliter vos démarches liées à votre vie quotidienne à Chatou.

Depuis votre espace vous pouvez :

Transmettre vos demandes à partir des formulaires disponibles en ligne :

- Crèche : Inscription sur la liste d'attente pour l'attribution d'un place après passage en commission
- Réservation pour les activités périscolaires (accueil du matin, restauration, accueil du soir et étude) et en accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

Accéder à votre tableau de bord afin de :

- Consulter l'historique de vos demandes
- Suivre l'état de traitement de vos demandes
- Disposer d'un espace de stockage sécurisé pour vos pièces justificatives
- Télécharger et imprimer vos factures et attestations
- Payer en ligne
- ...

**Nouveaux arrivants à Chatou:**

- Vos enfants sont scolarisés : Vous souhaitez les inscrire dans l'établissement scolaire correspondant à votre nouvelle adresse

**DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER**

**ACTIVITÉS**

**INFOS PRATIQUES**

**SITE DE LA MAIRIE**

27 AVRIL 2023

**ACTUALITÉS**

23/05

**Information séjour ALE Juillet 2022**  
Bonjour, Retrouvez les informations relatives à l'organisation d'un séjour du 18 au 22 juillet,...

[LIRE LA SUITE](#)

3 Dans votre tableau de bord, vous devez sélectionner « Demande d'inscription » :

**MON TABLEAU DE BORD**

- Dernières demandes
- Mes Factures
- Pièces justificatives
- Coordonnées
- Documents à télécharger

**MA FAMILLE**

- Gérer les réservations
- Demande d'inscription**
- Justifier une absence...
- Simulation des tarifs

**MA FAMILLE**

- Gérer les réservations
- Demande d'inscription**
- Justifier une absence...
- Simulation des tarifs

**DEMANDE D'INSCRIPTION**

Eliot	Pré-inscription en crèche
Léo	Pré-inscription en crèche
Léo	Accueil de loisirs Maternels -Vacances de printemps 2023 - du 02/05/2023 au 05/05/2023
Marie	Pré-inscription en crèche
Maya	Pré-inscription en crèche
Oscar	Pré-inscription en crèche

Sélectionnez « accueil de loisirs »

**Attention : Pour les mercredis :**  
Sélectionnez le bulletin en tenant compte du lieu d'inscription scolaire de votre enfant :

- ❖ Maternels public ou maternels privés (si votre enfant est dans une école privée)
- ❖ Elémentaires public ou privés (si votre enfant est dans une école privée)

**A noter : l'annulation d'une réservation pour un mercredi doit se faire le jeudi soir précédent le mercredi concerné**

**Pour les vacances scolaires :**  
**Attention aux dates** (il peut y avoir plusieurs bulletins d'inscription sur une même période de vacances auquel cas il faut inscrire et réserver les accueils de loisirs pour chaque bulletin selon les dates d'accueil souhaitées)

5

Vous arrivez sur une page d'introduction qui rappelle les dates d'ouverture aux inscriptions – réservations et si besoin, annulations – en bas de la page vous verrez

COMMENCER >

MON ACCUEIL ACTUALITÉS DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER ACTIVITÉS INFOS PRATIQUES

Bonjour Monsieur TEST.  
Dernière connexion le 25/04/2023 à 11:22



ENFANCE

## ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELS -VACANCES DE PRINTEMPS 2023 - DU 02/05/2023 AU 05/05/2023

Léo



Durée approximative de cette démarche :

3 mn

LA DÉMARCHE



La participation des enfants à l'accueils de loisirs des vacances scolaires (Toussaint, Noël, hiver, printemps, juillet et août) est soumise à réservation dans la limite des places disponibles :

### DÉLAIS DE RÉSERVATION

	Ouverture des inscriptions	Délais d'annulation sur l'Espace citoyens	Clôture définitive des inscriptions
Vacances de printemps 2023 du 02/05/23 au 05/05/23 <b>Attention: lundi 1er mai, les accueils de loisirs seront fermés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du 27/03/2023 au 09/04/2023 sur l'Espace citoyens (Dans la limite des places disponibles)</li> <li>Du 10/04/2023 au 20/04/2023 par téléphone au 01 34 80 46 62 (sans possibilité d'annulation)</li> </ul>	Le 09/04/2023 inclu	Le 20/04/2023 inclu auprès des services du guichet unique (sous réserve de places disponibles)

### ANNULATION DES RÉSERVATIONS

Les réservations doivent être annulées dans le délai autorisé.

### DÉFAUT D'ANNULATION DANS LES DÉLAIS

Facturation automatique des jours réservés :

- une majoration de 50% sera appliquée sur le tarif habituel
- En cas de maladie, à condition de transmettre
- un certificat médical dans les 72 heures qui suivent le 1<sup>er</sup> jour d'absence,
  - ou la photocopie du mot d'absence rédigé par les parents et visé par l'enseignant de l'enfant
  - ou un justificatif de l'employeur spécifiant la prise d'une journée enfant malade
  - ou un document de décharge fourni par l'école ou l'équipe périscolaire s'il a été demandé de venir chercher l'enfant en cours de journée
- la facturation automatique ne sera pas appliquée.

ANNULER LA DÉMARCHE

COMMENCER >

6

Cliquez sur  
« Commencer »

Attention : le processus d'inscription se fait en deux étapes. N'oubliez pas de sélectionner les jours même en cas d'inscription à la semaine complète en allant dans "Gérer les réservations".



ENFANCE

# ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELS -VACANCES DE PRINTEMPS 2023 - DU 02/05/2023 AU 05/05/2023

Léo



Durée approximative de cette  
démarche :

3 mn

1 - MA DEMANDE



## Case à cocher

(le règlement des activités  
périscolaires et  
extrascolaires est  
consultable depuis votre  
espace citoyens)



ANNULER LA DÉMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

Inscrit Léo

7

INSCRIT

Indiquez si votre enfant  
bénéficie d'un « PAI » sinon  
indiquez « enfant »

(Attention tout PAI doit être justifié par un justificatif  
auprès de nos services administratifs – si besoin de  
renseignements vous pouvez nous adresser un mail  
à l'adresse : [scolaire@mairie-chatou.fr](mailto:scolaire@mairie-chatou.fr) ou nous  
contacter par téléphone au 01 34 80 46 61)

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Télécharger le règlement intérieur, [en cliquant ici](#).

\*  Je certifie avoir pris connaissance du règlement

8

\* Sélectionner Enfant PAI si votre enfant a un  
panier repas

Indiquez l'accueil de loisirs  
choisi si plusieurs choix  
vous sont proposés

9

DU 02/05/2022 AU 05/05/2023

\* Veuillez sélectionner le centre de loisirs

ANNULER LA DÉMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

10



ANNULER LA DÉMARCHE

&lt; RETOUR À L'ÉTAPE 1

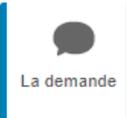
VALIDER



Le demandeur

INSCRIT

Inscrit Léo



La demande

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Je certifie avoir pris connaissance du règlement Oui

Sélectionner Enfant PAI si votre enfant a un panier repas Enfant

DU 02/05/2022 AU 05/05/2023

Veuillez sélectionner le centre de loisirs Centre de loisirs LES CHARDROTTE

11

## NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE

27  
avr.  
2023

09:47



DEMANDE N° 364843

ENFANCE Accueil de loisirs Maternels -Vacances de printemps 2023 - du 02/05/2023 au 05/05/2023

Léo

Traité  
positivement

## GÉRER LES RÉSERVATIONS

Votre demande d'inscription a été acceptée.

Vous devez à présent réserver les jours de présence en cliquant sur le bouton ci-dessous

Attention : matin ou après-midi pour une demi-journée / matin et après-midi pour une journée complète

**Cette étape est obligatoire pour finaliser votre demande.**

12

**C'est ici que débute la partie « réservation ». Celle-ci est impérative.**

Si vous ne réservez pas les jours de présence de votre enfant, votre facture sera majorée de 50%



## LA DÉMARCHE



La participation des enfants aux activités ci-dessous est soumise à réservation dans la limite des places disponibles :

- o Les accueils maternels et élémentaires du matin
- o La restauration scolaire
- o Les accueils maternels du soir
- o Les études surveillées
- o La garderie gratuite pour les fratries
- o Les accueils de loisirs du mercredi
- o Les accueils de loisirs des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, Juillet et Août)

### DÉLAIS DE RÉSERVATION

	Ouverture des réservations	Délais de Réservation possible jusqu'à	Délais d'annulation possible jusqu'à
<b>Accueils maternels et élémentaires du matin</b>	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
<b>Restauration scolaire</b>	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
<b>Accueils maternels du soir</b>	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
<b>Etudes surveillées</b>	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
<b>Garderie gratuite pour les fratries</b>	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
<b>Accueils de loisirs du mercredi</b>	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	lundi minuit	<b>Jeudi précédent avant minuit</b>
<b>Accueils de loisirs des vacances scolaires (Toussaint/ Noël / Hiver/ Printemps / Juillet / Août)</b>  <b>*Se référer au calendrier de l'année en cours consultable sur l'Espace Citoyen</b>	4 semaines avant le début de la période de vacances.  Se référer au calendrier de l'année en cours consultable sur l'Espace Citoyen	2 semaines (dimanche soir minuit) avant le début de la période des vacances en fonction des places restantes ou annulées .	2 semaines (dimanche soir minuit) avant le début de la période de vacances. Se référer au calendrier de l'année en cours consultable sur l'Espace Citoyen

Une page de rappel des délais d'annulation s'ouvre.  
En Bas à droite, cliquez sur « Commencer » pour effectuer vos réservations

13

### ANNULATION DES RÉSERVATIONS

Les réservations doivent être annulées dans le délai autorisé même en cas de sortie scolaire ou de séjours en classe de découverte.

### DÉFAUT D'ANNULATION DANS LES DÉLAIS

Facturation automatique des jours réservés :

- o pour l'ensemble des services péri et extra scolaires une majoration de 50% sera appliquée sur le tarif habituel
  - o pour la restauration scolaire, le repas sera facturé 9€
- En cas de maladie, à condition de transmettre
- o un certificat médical dans les 72 heures qui suivent le 1<sup>er</sup> jour d'absence,
  - o ou la photocopie du mot d'absence rédigé par les parents et visé par l'enseignant de l'enfant
  - o ou un justificatif de l'employeur séparent la prise d'une journée enfant malade
  - o ou un document de décharge fourni par l'école ou l'équipe périscolaire s'il a été demandé de venir chercher l'enfant en cours de journée la facturation automatique ne sera pas appliquée.

ANNULER LA DÉMARCHE

COMMENCER >

ANNULER LA DÉMARCHÉ

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

Léo - \*PERI - ALSH Petites et Grandes Vacances Horaire - du 02 au 05/05/2023 - Centre de loisirs LES CHARDROTTEs - Accueil

Semaine Mois Réservations du 02/05/2023 au 05/05/2023 Mai 2023 Appliquer une périodicité

Modifications apportées ici Réservations antérieures en attente d'instruction Tout cocher / Tout décocher

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
18	01/05	02/05	03/05	04/05	05/05	06/05	07/05
		Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>		
		Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>		

ANNULER LA DÉMARCHÉ

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

Complet Fermer

Complet Fermer

14

Cochez les jour d'accueil  
Cochez matin et après- midi : si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli toute la journée.  
En demi-journée cochez juste sur matin ou après-midi en fonction de votre besoin.

15

Lorsqu'il y a ce symbole :  Le centre de loisirs choisi est complet pour le jour en question.

15

Poursuivez la démarche de réservation pour les jours qu'il vous est possible de réserver. **Pour les jours pour lesquels vous n'avez pas pu réserver, nous vous invitons à vérifier régulièrement si une place s'est libérée**  
**Attention il n'y aura plus de liste d'attente auprès du Guichet Unique**

ANNULER LA DÉMARCHE

< RETOUR À L'ÉTAPE 1

VALIDER

Le demandeur

La demande

## RÉSERVATION

Léo - \*PERI - ALSH Petites et Grandes Vacances Horaire - du 02 au 05/05/2023 -  
Centre de loisirs LES CHARDROTTEs - Accueil

mardi 02/05/2023	mercredi 03/05/2023
Après-Midi Matin	Après-Midi Matin

16

Vérifiez vos réservations et si tout est correct, « validez »

L'inscription et les réservations sont bien prises en compte.

## NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE

27 avr. 2023	09:53		DEMANDE N° 364844 <b>ENFANCE</b> Réservation Léo - *PERI - ALSH Petites et Grandes Vacances Horaire - Centre de loisirs LES CHARDROTTEs - du 02 au 03/05/2023		Traitée positivement	
--------------------	-------	--	---	--	-------------------------	--

Votre demande a été traité positivement  
Vous retrouverez toutes les informations concernant votre demande ici  
[cliquez ici](#)

RETOUR À L'ACCUEIL

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :  
Par téléphone : 01 34 80 46 62  
Par mail : [scolaire@mairie-chatou.fr](mailto:scolaire@mairie-chatou.fr)  
Bien cordialement. La ville de Chatou